



## Celui qui s'accapare le droit d'un musulman par le biais d'un serment, Allah le condamne à l'Enfer et lui interdit le Paradis.

Abû Umâmah Iyâs ibn Tha'labah Al-Hârithî (qu'Allah l'agrée) relate : « Celui qui s'accapare le droit d'un musulman par le biais d'un serment, Allah le condamne à l'Enfer et lui interdit le Paradis. - Un homme dit : Même s'il s'agit de quelque chose d'insignifiant, ô, Messenger d'Allah ? - Il dit : « Même pour un bâton d'arâk ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) informa du fait que celui qui jure mensongèrement pour s'accaparer injustement le droit d'un musulman, Allah le condamne à l'Enfer et lui interdit le Paradis. Un homme dit : Même s'il s'agit d'une chose sans importance, ô Messenger d'Allah ? Il répondit : Même s'il s'agit d'un bâton de siwâk ! »

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5430>

